



Mésusage de médicaments en vente libre chez les jeunes

Des pharmaciens du Limousin ont alerté le réseau devant des demandes régulières par des jeunes de certains médicaments. Depuis quelques années en France, le **mésusage de médicaments en vente libre** tend à augmenter chez les adolescents et les jeunes adultes. Contenant de la codéine, des dérivés morphiniques antitussifs ou des antihistaminiques, certaines de ces substances ont déjà fait l'objet de recommandations par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé). Elles sont utilisées de façon détournée à des fins "récréatives" ou de "défonce" plutôt les week-ends.

Quels médicaments sont concernés par le mésusage ?

Ces médicaments sont **sans ordonnances** et conditionnés sous forme de comprimé ou de sirop.

Ils contiennent :

- de la codéine (Euphon sirop®, Tussipax®, Paderyl®, Néocodion®...) indiquée dans le traitement symptomatique des toux non-productives gênantes.
- un antihistaminique H1 (Phénergan®, Théralène®, ...) utilisé dans le traitement symptomatique des manifestations allergiques diverses (rhinite, conjonctivite, urticaire) et dans les insomnies occasionnelles.
- un dérivé morphinique antitussif (Tussidane®) indiqué dans le traitement symptomatique des toux non-productives gênantes.

Comment sont-ils mésusés ?

On peut retrouver deux principaux types de mésusages chez les jeunes :

- Un produit seul à des posologies supérieures aux posologies habituelles.
- Des produits associés pour être utilisés sous forme de boisson, mode de consommation actuelle le plus populaire sur les réseaux sociaux. Elle se compose en général d'un sirop codéiné contre la toux, d'un antihistaminique mélangé avec un soda de type limonade. On nomme ce mélange **Purple Drank** mais également **Syrup, Sizzurp, Lean, the barre, Texas tea, Purple Jelly, ou Tsikuni**. C'est dans le sud des Etats-unis que cette boisson est née (Houston, Texas) dans les années 60-70, avant de devenir populaire dans les années 1990 et 2000. De nombreux rappers ont fait la promotion de ce cocktail dans leurs textes (DJ Screw, Eminem, Kanye West, Lil Wayne...), arborant dans leurs clips musicaux des bouteilles ou des gobelets contenant un liquide violet et vantant les vertus de ce breuvage. Le sirop à la codéine avec son colorant violet n'existant pas en France, les usagers ont inventé leur propre recette à base de sirop à la codéine disponible librement en pharmacie, un antihistaminique pour contrer les effets secondaires de la codéine à haute dose (comme la nausée ou les démangeaisons) et du Sprite®.

Les recettes de ces cocktails sont facilement accessibles sur internet sur les forums destinés aux jeunes (sites de jeux vidéos, forums ados...) et les sites de cocktails.

Missions du pharmacien

Devoir de conseil du pharmacien

Le pharmacien a « un devoir particulier de conseil lorsqu'il est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas une prescription médicale ». Il doit, par des conseils appropriés et dans le domaine de ses compétences, participer au soutien apporté au patient. (Article R. 4235- 48 du CSP.)

Refus de vente « Lorsque l'intérêt de la santé du patient lui paraît l'exiger, le pharmacien doit refuser de dispenser un médicament. » (Article R. 4235- 61 du CSP.)

Tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament doit être déclaré à un centre régional de pharmacovigilance (**CRPV**), ainsi que les cas d'abus et de pharmacodépendance graves à un centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (**CEIP**).

Centre Régional de Pharmacovigilance de Limoges (CRPV)
Hôpital Dupuytren - C.H.U.
Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS)

2, av. Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 05 67 43
Fax : 05 55 05 62 98
Courriel : pharmacovigilance@chu-limoges.fr
Site Internet : www.pharmacovigilance-limoges.fr

CEIP de Toulouse
Centre Hospitalier Universitaire
Laboratoire de Pharmacologie médicale et clinique
37 allée Jules Guesde
31000 TOULOUSE
Téléphone : 05.61.14.56.06 / 05.62.26.06.90
Télécopie : 05.61.14.59.28
Courriel : ceip.addictovigilance@chu-toulouse.fr
Site Internet : www.bip31.fr

Quels sont les effets recherchés ?

Les effets recherchés sont un état proche de l'ivresse, des effets euphorisants et/ou un état de « défonce ». Ils sont le plus souvent pris dans un cadre récréatif. Ces effets sont personne-dépendants et quantité-dépendants.

Ces mélanges avec d'autres médicaments ou substances (alcool, cannabis, ...) renforcent les effets sédatifs et les effets indésirables.

Quels sont les risques des principaux médicaments mésusés ?

Les risques dépendent des molécules utilisées, des quantités, des mélanges, du contexte et de l'état psychique et physique de la personne.

Les médicaments contenant de la codéine (ex : Néocodion®, Tussipax®)

Comme tout agoniste opiacé, la codéine expose aux risques de dépendance, même pour des doses quotidiennes faibles, avec un risque de tolérance pharmacologique (nécessité de progressivement augmenter les doses). La codéine peut également induire des intoxications aiguës dont les principaux symptômes sont : la dépression aiguë des centres respiratoires, somnolence, rash, vomissements, prurit et ataxie.

Les médicaments contenant un antihistaminique H1 (ex : prométhazine Phénergan®)

Les surdosages d'antihistaminiques peuvent entraîner une euphorie, des hallucinations visuelles et tactiles, une désorientation. La prométhazine induit un certain nombre d'effets indésirables, tels que : somnolence, hypotension orthostatique, troubles de l'équilibre, vertiges, confusion mentale, hallucinations et crise convulsive par abaissement du seuil épileptogène. Son potentiel addictogène est moins bien documenté.

Les médicaments contenant des dérivés morphiniques (dextrométhorphane Tussidane®)

Le dérivé morphinique antitussif d'action centrale présente des similitudes pharmacologiques avec la phencyclidine et la kétamine. Ses propriétés hallucinogènes en font un produit susceptible d'être détourné de son usage à des fins récréatives. Il est alors plutôt utilisé sous forme de comprimé, capsule ou gélule car cette galénique permet de masquer le goût amer du dextrométhorphane en sirop qu'il faudrait ingérer en très grande quantité.

Que faire devant une demande d'un jeune ?

En officine, face à une situation de ce type, il faut évaluer la demande comme pour toute autre problématique (à qui est destiné ce médicament ? Pour quels symptômes ? ...).

Ce qui doit vous alerter (recommandations de l'Ordre des Pharmaciens) :

- l'âge de votre client (jeune adulte ou adolescent)
- un état de santé qui n'est pas en rapport avec les produits demandés
- des réponses évasives aux questions posées
- des antécédents d'abus, de dépendance ou un comportement qui pourrait supposer un usage détourné
- un achat en grande quantité
- des achats trop fréquents

De plus, les recommandations ANSM de novembre 2014 pour le dextrométhorphane peuvent être élargies à tout médicament potentiellement mésusé :

- faire preuve d'une vigilance accrue face à toute demande qui semblerait suspecte et émanant en particulier de jeunes adultes ou d'adolescents ;
- s'assurer que les patients n'ont pas d'antécédents d'abus, de dépendance ou de comportement qui pourraient supposer un usage détourné lors de la prescription ou de la délivrance de ces spécialités ;
- prescrire ou délivrer un autre antitussif en cas de doutes, ou ne délivrer qu'une seule boîte à la fois ;
- pour les professionnels accueillant des jeunes dans des structures de prévention des drogues, être vigilant face à toute constatation de consommation de médicaments mésusés paraissant suspecte.



La boisson violette (Purple Drank) est à base de sirop antitussif américain. La boisson verte est la version Française à base de Sirop Néocodion®. Une variante avec le Sirop Euphon® donne une couleur miel.

Purple Drank, un mélange bien étudié

La composition est extrêmement variable d'un site ou d'une vidéo à l'autre.

Le sirop codéiné, principal composant du mélange, est choisi selon sa couleur et son goût.

L'antihistaminique est utilisé pour contrer les nausées possibles avec le surdosage de codéine et pour potentialiser les effets sédatifs.

Ce mélange possède bien des avantages pour les jeunes :

- la possession de ces médicaments se justifie facilement pour les parents ou les adultes,
- il n'y a pas d'odeur d'alcool caractéristique,
- le rapport effets/prix est très rentable.

Sources :

1. Centre de pharmacovigilance de l'Île de France, article du 12 août 2014, le purple drank exemple de l'usage détourné de la codéine par les adolescents, <http://addictovigilance.aphp.fr/2014/08/12/le-pur-ple-drink-exemple-de-lusage-detourne-de-la-cod-eine-par-les-adolescents/>
2. Cahier de l'ordre des pharmaciens n°7, la lutte contre le mésusage du médicament, « DXM et Purple Drank : des dérivés sous surveillance », p9, <http://www.youscribe.com/catalogue/tous/actualite-et-debat-de-societe/la-lutte-contre-le-mesusage-des-medicaments-2576662>
3. Claire Filloux, Médicaments contre la toux et antihistaminiques : attention à la « défonce » ! Pharmacovigilance de Limoges, Bulletin d'information septembre 2015 http://www.pharmacovigilance-limoges.fr/sites/default/files/files/bulletin-information/bulletin%20d'information%20septembre%202015%20-%20version%20final%20-%202015_09_10.pdf
4. Forum Purple drank, site Psychoactif <https://www.psychoactif.org/sujet/purple-drank>
5. ANSM-Usage détourné de médicaments antitussifs à base de dextrométhorphane chez les adolescents et les jeunes adultes - Point d'information <http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Usage-detourne-de-medicaments-antitussifs-a-base-de-dextromethorphan-e-chez-les-adolescents-et-les-jeunes-adultes-Point-d-Information>
6. Le monde, Article du 19 décembre 2014, Purple Drank la nouvelle drogue des ados, <http://drogues.blog.lemonde.fr/2014/12/19/purple-drank-la-nouvelle-droque-des-ados/>

AddictLim, 26 avenue des courrières, 87 170 Isle, 05 55 05 99 00, contact@addictlim.fr

Conseil d'administration : Docteur Laurent Durengue - Président, Docteur Pierre Villéger - Vice-Président, Docteur Danielle Galinat - Trésorier, Madame Martine Astorg - Vice-trésorier, Docteur Catherine Chevalier - Secrétaire, Monsieur Jean-Pierre Faure - Vice-Secrétaire, Docteur Catherine Boulin - Membre, Monsieur Christophe Chevalier - Membre, Docteur Pierre Cognard - Membre, Mme Sandrine David, Membre, Docteur Jean-Claude Etilé - Membre, Docteur Olivier Marquet - Membre, Docteur Dominique Moreau - Suppléant - M. Bernard Wemelle.

Permanents : Coordonnateur de santé Docteur A. Nguyen, Coordinatrice administrative Mme A. Desvilles, Secrétariat Mme P. Brouillaud, Déléguée de Santé Mme S. Blanc de Sousa

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre du réseau, merci de répondre à ce courriel en nous spécifiant "merci de ne plus m'envoyer la lettre"